

PROTOCOLE SANITAIRE des CLUBS

RENTÉE 2020

[en base des dernières informations gouvernementales & FFKDA du 24 août 2020]

Les protocoles et instructions de la **Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées** ont vocation à être mis à jour à mesure de l'évolution des conditions sanitaires et des obligations imposées par l'Etat. Ils sont bases de références et d'applications pendant cette période contrôlée de risque sanitaire.

Ce protocole a pour objet d'aider et de permettre une reprise encadrée et sécurisée des activités organisées par les clubs de l'Eure affiliés à la FFKDA. Il répond à un niveau de vigilance commun à tous les pratiquants.

Ce protocole permet une reprise de la pratique du Karaté et des Disciplines Associées dans une organisation de l'espace suffisamment adaptée au respect des mesures sanitaires.

Entrée en Vigueur & applicable : à partir du 24 Août 2020.

Les gestes sanitaires à faire respecter de manière systématique



Les gestes barrières Covid-19 et port du masque sont obligatoires pour toute personne (en dehors de la situation de pratique physique).

Regroupements concernés

- Cours, stages, actions de promotion et de découverte organisées par les clubs.

Désignation d'un référent Covid-19

- Chaque structure désigne, parmi l'encadrement, un responsable Covid-19, chargé de veiller à la mise en œuvre des protocoles sanitaires.

Organisation du club

- Un registre détaillé des présences doit être tenu afin de permettre le suivi de cohorte des pratiquants, pour permettre de répondre à un besoin de contact COVID-19 si nécessaire.
- Il est conseillé des prévoir une période de battement entre les séances pour éviter les croisements de groupes.

Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants **avant de se rendre au dojo**

- J'ai un bon état de santé général.
- **Si j'ai eu le COVID-19, ou des symptômes faisant suspecter une infection COVID-19** (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées,...), **je dois d'abord consulter un médecin avant ma reprise.**
- S'être douché, lavé les cheveux, avoir les mains propres et les ongles correctement coupés. Porter un équipement propre (karaté-gi, tenue krav-maga, tenue Quinda, etc..).
- Prendre un sac à l'intérieur duquel doivent figurer son équipement, ses effets personnels (gants, protège pied, etc...) des mouchoirs jetables non utilisés, sa lotion hydro-alcoolique, sa bouteille d'eau et une fiche comprenant les coordonnées de l'accompagnant pouvant être joint en cas de problème.

CD Karaté 27

Immeuble SEQUOÏA – H6 1^{er}
Place Alfred de MUSSET - 27000 Evreux
☎ 09.80.47.27.27 / 📠 09.85.47.27.27
✉ karatedepartement27@free.fr
<http://karatedepartement27.free.fr>

Préconisations sanitaires à faire respecter dans le dojo et durant la séance

- Lavage des mains à l'entrée du dojo.
- Port du masque obligatoire en dehors des temps d'activité physique.
- **Respecter les gestes barrières Covid-19** : tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main, se laver les mains régulièrement, **proscrire tout échange de matériel personnel : habits, équipement, bouteille d'eau...**
- Des parcours de circulation sont organisés par le club (marquage au sol, ruban de signalisation...) afin de limiter au maximum les croisements entre les personnes, et les points de rassemblement.
- Quand l'utilisation des vestiaires collectifs est rendue possible par les responsables des installations, il est fait respecter la distanciation d'un mètre entre chaque individu et le port du masque en dehors des douches, avec nettoyage et aération réguliers des locaux.
- A chaque entrée sur le tatami, le pratiquant enlève son masque, le range avec ses autres effets personnels dans son sac, se lave les mains à l'aide de gel hydro-alcoolique.
- A chaque sortie du tatami, le pratiquant remet son masque, se lave les mains à l'aide de gel hydro-alcoolique.
- Le salut s'effectue de façon traditionnelle mais avec une distanciation physique d'au moins un mètre entre les pratiquants (en ligne ou en quinconce).
- **En cas de mise à disposition ou d'utilisation d'équipements spécifiques ou communs il est fourni 2 lingettes désinfectante permettant un nettoyage à la pré-utilisation et à la post-utilisation du dit équipement (gants, casque, protège tibia, etc..).**
- La séance se déroule de manière classique.
- Le professeur est invité à proposer les adaptations pédagogiques spécifiques à la situation de vigilance. Il est notamment attentif aux périodes d'inactivité et évite les regroupements et discussions des pratiquants autour du tapis.
- Une vigilance particulière est apportée à l'aération et à la désinfection quotidienne du dojo et des espaces de pratique. (cf fiches conseils fédérales spécifiques et désinfection des lieux de pratiques indoor).

Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants en arrivant à leur domicile

- Après chaque séance, le pratiquant veillera à laver son équipement (karaté-gi, tenue krav-maga, tenue Quinda, etc..), nettoyer aussi ses effets personnels (gants, protège-pieds, etc..)
- Le pratiquant veillera à réapprovisionner son kit sanitaire (gel hydro-alcoolique, mouchoirs, masque)

CD Karaté 27